

« Parce que l'urgence ne s'improvise pas... »

Premiers Secours en Equipe Niveaux 1 & 2 (PSE1 & PSE2)

Les formations PSE permettent d'être admis au sein d'une équipe structurée, hiérarchisée, dotée d'un matériel adapté et appelée à collaborer aux opérations de secours à personnes.



Pré requis : Etre âgé de 16 ans minimum.

Encadrement : Au cours de la formation, votre parcours sera Guidé par un moniteur des Premiers Secours qui sera votre interlocuteur du début à la fin de votre formation. Un médecin urgentiste participe à la formation au DSA.

Durée : 35 heures d'enseignement théorique et pratique par niveau.

Nombre de participants : six pour un moniteur

Méthode pédagogique essentiellement pratique, le moniteur montre les gestes à réaliser et apporte au fur et à mesure les explications nécessaires à la compréhension du stagiaire. Il vérifie l'acquisition du geste.

Evaluation et validation : à l'issue de chaque module à l'aide d'une grille de contrôle, le moniteur met le participant en situation d'accident simulé et valide l'acquisition du geste.

Contenu PSE1 : 35 heures

Partie 1 Le secouriste
Partie 3 La sécurité
Partie 5 L'obstruction brutale des voies aériennes
Partie 7 L'inconscience
Partie 9 La défibrillation automatisée externe
Partie 11 Les malaises et la maladie
Partie 13 Les traumatismes des os et articulations
Partie 15 La surveillance et l'aide au déplacement

- Partie 2 La chaîne des secours
- Partie 4 L'alerte
- Partie 6 Les hémorragies externes
- Partie 8 L'arrêt cardiaque
- Partie 10 Les détresses vitales
- Partie 12 Les accidents de la peau
- Partie 14 La noyade

Contenu PSE2 : 35 heures

Partie 1 L'équipier secouriste
Partie 3 Les bilans
Partie 5 Les affections spécifiques
Partie 7 Les pansements et les bandages
Partie 9 Les relevages
Partie 11 Les situations avec de multiples victimes

- Partie 2 Hygiène et asepsie
- Partie 4 Les atteintes liées aux circonstances
- Partie 6 Les souffrances psychiques
- Partie 8 Les immobilisations
- Partie 10 Les brancardages et le transport



30 route de Ghyvelde
59229 Uxem

formation@urgentis.org

SARL au capital de 3000 euros
RCS Dunkerque
SIRET 483 735 163 00014
Code APE : 8559B
TVA intracommunautaire :
FR44483735163

RIB 15965 40350 08104386776 / 59
Caisse d'Épargne de Flandres

Organisme de Formation

Déclaration d'activité n°31 59 06225 59
Préfet de région Nord - Pas de Calais

Convention CRAM
04 4 SST 06 039

Contact

Docteur Thierry Mraovic
Médecin Urgentiste

06 14 309 609

doc.mraovic@urgentis.org

Diplômé de la Capacité de Médecine d'Urgence et de la Capacité de Médecine de catastrophe – Université de Lille II
Médecin libéral - Président de l'association SOS Médecins Dunkerque & Agglomération
Praticien attaché - Service Urgences & SMUR du centre hospitalier de Dunkerque
Médecin Sapeur Pompier Volontaire - Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord
Président départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme du Nord